

La Carte d'Identité

N'attendez pas le dernier moment pour faire votre demande (Délai de 4 à 5 semaines). La demande est à adresser dans votre mairie. Votre présence lors de la constitution de votre dossier est obligatoire pour signer votre formulaire et recueillir vos empreintes digitales.

Documents à fournir

- 1 copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois, à demander à votre commune de naissance (Obligatoire pour une 1ère demande de carte d'identité sécurisée ou pour un changement de nom par le mariage) ou pour une seconde demande la photocopie du livret de famille des parents du demandeur ou copie intégrale de acte de naissance même ancienne1 certificat de nationalité française (si pas né en France de parents français)
- L'ancienne carte d'identité (en cas de demande de renouvellement)
- 2 Photos récentes: *Attention les recommandations sont très strictes*
- 1 justificatif de domicile récent (Quittance EDF..., Pour les enfants majeurs vivants sous le toit de leurs parents, *joindre au justificatif de domicile, une attestation des parents certifiant que l'enfant majeur habite sous leur toit et la photocopie de la CNI du parent signataire de l'attestation*)
- **ATTENTION : En cas de perte ou de vol, la Carte d'identité n'est plus gratuite ! Il faut apporter un timbre fiscal de 25 €**